
Éditorial

Le Rendez-vous

On a beaucoup palabré à propos du Rendez-vous des Régions qui s'est tenu à la mi-novembre 2002. Rarement un Sommet national thématique ne génère une couverture médiatique aussi importante et aussi riche. Effet pré-électoral ou effet de pertinence du thème pour la société québécoise? À chacun sa réponse. Toujours est-il qu'en matière de sensibilisation de la population urbaine québécoise à la réalité des multiples territoires du vaste espace non métropolitain, il s'agit là d'une retombée considérable. L'espace québécois s'avère maintenant beaucoup moins perçu d'une manière manichéenne tel un grand centre urbain d'un côté et une vaste périphérie de l'autre. L'image la plus représentative qui s'impose désormais dans l'esprit des gens prend la forme d'un puzzle de territoires différenciés dont le nécessaire agencement cohérent est à reprendre continuellement afin de s'adapter aux forces et aux faiblesses de la dynamique à l'œuvre. Mis à part les leaders locaux et régionaux et les grands décideurs de l'Etat présents au Rendez-vous, les chroniqueurs, les analystes et les experts ont eu, à propos de ce casse-tête spatial, l'occasion de s'exprimer sur diverses tribunes afin de participer à l'élaboration collective de solutions « régionales ». Et de nombreux engagements concrets furent scellés autour de solutions multiples. Le Québec des régions ne s'en portera que mieux, et les métropoles aussi. Car l'histoire nous enseigne que tout développement local et régional génère des retombées dans les villes, notamment à Montréal où les services supérieurs spécialisés et de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises sont regroupés.

En y regardant de plus près, le Rendez-vous des Régions représente une modalité fort intéressante de dialogue entre l'État et ses composantes territoriales non métropolitaines. Depuis plusieurs années déjà, les analystes du domaine public local et régional au Québec suggèrent la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme global de relations verticales entre Québec et les collectivités territoriales. Le Premier Ministre lui-même a suggéré la mise en place d'une Chambre des régions. La suggestion fut, à notre avis, trop rapidement mal reçue. Certains comme Jean-Pierre Dupuis des H.E.C. ont déjà proposé l'option d'un Conseil des Régions pour participer de plein fouet à l'enrichissement et au renouvellement du

modèle québécois. D'autres ont avancé l'idée d'un Forum Permanent sur le développement local et régional. D'autres encore considèrent que le Québec nécessite de véritables Etats Généraux sur l'enjeu des territoires qui composent son espace. Quelle que soit la formule, l'idée principale qui circule largement concerne la mise en œuvre d'un mécanisme relationnel ascendant (de bas en haut) pouvant alimenter Québec dans la confection de la vision globale de son espace complexe et dans l'élaboration subséquente de ses programmes sectoriels encore trop souvent « murs-à-murs » qui touchent « en silos » les divers territoires de la vaste superficie de 1,7 millions de km² dont 620,000 km² sont habités. C'est-à-dire une immensité et surtout une grande diversité de situations territoriales sous les angles social, culturel, politique et économique.

Il faut se remémorer que des réponses concrètes à cette requête pour un dialogue amélioré Etat - Territoires furent jadis apportées avec un certain bonheur. Aux traditionnelles Délégations de l'OPDQ (Office de Planification et de Développement du Québec), qui agissaient comme régulateurs des interventions de l'Etat en régions, se sont ajoutés d'autres mécanismes relationnels. Les élites locales et régionales ont d'abord pris acte des limites de leur concertation territoriale sans beaucoup de pouvoir décisionnel et ont institué des Sommets Régionaux dans les années 1980. Cette formule de concertation intense et de relations directes avec les grands décideurs de Québec qui, rappelons-le, venaient s'asseoir, écouter et s'engager régulièrement en régions, fut associée à une certaine turbulence dans l'appareil administratif. Celui-ci devait réagir très rapidement aux propositions locales et régionales. Il devait surtout remettre en question les normes de ses programmes dans près de 50% des projets sur lesquels les décideurs politiques s'engageaient formellement au Sommet. Il s'agit là certes d'une entorse à certains principes administratifs. Cependant, il faut considérer aussi que ces Sommets Régionaux furent particulièrement innovateurs en matière de nouveaux outils de développement, sans causer par ailleurs de véritables pressions sur les finances publiques. Bref, on peut statuer sur deux qualités de ces événements élargis de concertation Québec - Régions: moins de normes universelles et plus de rapidité décisionnelle.

En 1991 néanmoins, un moratoire gouvernemental sur les Sommets fut imposé aux régions. Un sous-ministre adjoint fut alors désigné dans chaque région pour médianiser les ardeurs « régionalistes » et faire remonter vers Québec des protocoles régulateurs basés sur des ententes - cadre et des ententes spécifiques. Au lendemain des élections de 1994, le Premier Ministre Parizeau a institué la formule des Députés Délégués Régionaux. Ceux-ci représentaient directement et régulièrement au sein de la primature les intérêts et les spécificités de chaque région administrative. Après l'abolition de ce mécanisme original, pour des raisons relativement obscures, on a institué la Table Québec - Régions afin d'asseoir les Présidents des CRD (Conseils Régionaux de Développement) ensemble à Québec devant le Ministre des régions. Malgré ses vertus évidentes pour discuter de certains problèmes de développement et certains irritants administratifs reliés à la mise en œuvre de la politique régionale, ce mécanisme de relations verticales possède des limites évidentes comme courroie de transmission des revendications et des projets régionaux de développement.

En réalité, les deux grandes qualités administratives et politiques soulignées à propos des Sommets Régionaux ne furent jamais réellement retrouvées au Québec. D'où l'idée générale mais imprécise concernant la création d'une plateforme plus large, style Forum ou États généraux, qui fut défendue lors du colloque de Rimouski organisé par le Mouvement Territoire et Développement (MTD), en octobre 2001. Par un effet de la providence que Monseigneur Blanchette a subtilement influencé, l'idée d'un Rendez-vous fut reprise par quelques élites régionales, par certains médias régionaux, par l'opposition à l'Assemblée Nationale et finalement par le Premier Ministre. Ce dernier a alors engagé son gouvernement dans la réalisation d'un tel Sommet des Régions. Du coup, la mise en œuvre de la plateforme élargie tant désirée cheminait vers une première forme d'expérimentation nouvelle. Cette première expérience bien réussie pourrait, dans un deuxième tour, être bonifiable notamment sous l'angle de la participation en régions.

Paul Prévost

Université de Sherbrooke

Depuis le Rendez-vous, on discute maintenant de la formule à l'égard d'une Commission parlementaire permanente. Est-ce la bonne formule pour bonifier les relations entre Québec et ses divers territoires? Sera-t-elle un véhicule pouvant faire remonter de véritables projets de développement ou seulement des revendications politiques et des irritants administratifs? Ne doit-on pas inclure dans le processus, les territoires urbains et métropolitains afin de travailler collectivement à aplanir les tensions urbaines - rurales qui se sont accentuées depuis la réforme Harel concernant la fusion des agglomérations urbaines? À une telle Commission de parlementaires, ne doit-on pas greffer une Commission ou Comité d'études, afin d'alimenter la première, d'une manière autonome, de conseils et d'avis pertinents autres que des représentations d'intérêt corporatistes, tous aussi valables les uns que les autres mais qui ont trop souvent la faculté de se neutraliser entre elles et de faire tourner le débat en rond?

Bref, un certain nombre de questions se posent à propos de la pérennité de la formule Rendez-vous des Régions. Les options sont ouvertes au moment d'écrire ces lignes le 12 décembre. Nous devons, en ce sens d'options à proposer, considérer non seulement les divers et multiples décideurs territoriaux (élus municipaux et scolaires, CRD, MRC, CLD, Conseils sectoriels, etc.) dont la représentation à la grande table des décideurs de Québec s'avère légitime mais aussi la complexité des divers mécanismes nationaux de relations verticales déjà existants qui nécessitent certes des efforts d'intégration globale. À cet effet, il est approprié de rappeler que les intervenants nationaux sur les territoires qui composent le Québec sont nombreux, notamment plusieurs ministères et sociétés d'État dont la SGF (la Société générale de financement) qui, depuis qu'elle fut mandatée pour l'élaboration d'un programme spécifique, s'implique beaucoup plus sérieusement. Quelle est la meilleure formule pour coordonner tout ce beau monde? Si la réponse n'est pas simple, il relève à une revue comme la nôtre de poser la question.

Bonne lecture de ce premier numéro du volume 12.

Marc-Urbain Proulx

Université du Québec à Chicoutimi